



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
du bureau du conseil d'administration

-----  
Séance du 19 septembre 2022  
-----

**Président de séance :** Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absents excusés :** Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 22-B41 - RESSOURCES HUMAINES - CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

Conformément aux dispositions relatives à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public telles que définies dans la circulaire du 8 avril 2015, et l'avis favorable rendu par le comité technique lors de sa séance du 30 septembre 2015, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) prévoit l'engagement de :

<b>PÉRIODE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>NOMBRE D'APPRENTIS</b>	<b>AFFECTATION</b>
Année scolaire 2022-2023	1 an	1	GF Formation
	1 an	2	GF RHDV
	15 mois	1	Service Communication
Année scolaire 2022-2024	2 ans	1	Cie Cannes (technique)
		1	GF AFJCP

Un contrat d'apprentissage formalisé dans le cadre du CERFA en vigueur sera conclu entre le SDIS 06 et chacun des six apprentis.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2022 et suivants (chapitre 012, article 64).

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver l'engagement de 6 apprentis tels que répartis dans le tableau ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*